

# **Stop Mégabassines : Ne laissons pas Darmanin nier les décisions de justice sur les bassines et nous empêcher de manifester !**

Ce matin du 15 juillet 2024 sur France info, le ministre de L'intérieur sur le départ, M. Darmanin, s'est employé une nouvelle fois à décourager les opposant.es aux bassines de se rendre à une manifestation.

Les procédés grossiers sont les mêmes qu'à la veille de la mobilisation de Sainte-Soline l'an dernier : annoncer le pire, étaler ses fantasmes et répandre la peur pour justifier la répression. C'est tout ce qui reste à ce gouvernement quand il ne supporte plus que la population exerce son droit de manifester. A moins, comme cet hiver, que les manifestations et "débordements" soient adoucies par la FNSEA et puissent être détournées au profit du lobby agro-industriel avec la protection des gendarmes.

M. Darmanin a aussi affirmé publiquement sans sourciller, qu'en ce qui concerne les bassines, "il y a eu de très nombreuses contestations" et que "le droit a toujours donné raison aux agriculteurs". Comme à son habitude, il ment sans aucune retenue.

1. **Darmanin entretient la confusion que les bassines profiteraient aux "agriculteurs" sans distinction. Ce procédé fallacieux vise à faire croire que le mouvement anti-bassines serait contre les agriculteurs. C'est faux.** En réalité, les bassines profitent à une petite minorité d'irrigants (6% d'entre eux en ce qui concerne les projets de Deux-sèvres) aux dépend de l'accès à l'eau des autres agriculteurs et des citoyen.nes. En contrepartie du financement public des bassines à hauteur de 70%, ces quelques bénéficiaires privilégiés se sont engagés dans le cadre d'un protocole à réduire leur usage de pesticides et à adopter des pratiques agroécologiques. Ces engagements n'ont pas été respecté [1]. Le mouvement anti-bassines est, notamment, un mouvement d'agriculteurs engagés pour la préservation des terres et le partage de l'eau aux côtés d'habitant.es des territoires concernés.
2. **La justice est très loin de prendre systématiquement parti pour les bassines. Au contraire, plusieurs dizaines de projets ont été annulés par la justice ces dernières années par différents tribunaux du fait de leur impact environnemental.** M. Darmanin ne peut être sans savoir que le 3 octobre dernier, le tribunal de Poitiers a par exemple annulé quinze projets de méga-bassines [2]. Il y a 10 jours encore, une décision du tribunal de Poitiers mettait fin aux autorisations de prélèvements pour l'irrigation dans le Marais Poitevin, car l'exploitation des mégabassines entraînerait une augmentation de 30% des volumes prélevés [3]. Ces décisions de justice ne sont qu'un échantillon parmi les nombreuses qui s'opposent aux bassines.

Ces désaveux réguliers des tribunaux face aux pro-bassines poussent le gouvernement à s'armer d'un arsenal juridique et légal pour réduire les possibilités de recours des associations. Le décret adopté récemment par le gouvernement Macron et les dispositions prévues par la Loi d'Orientation Agricole illustrent cette fuite en avant. Les habitantes et habitants sont de plus en plus empêché.es dans leurs possibilités d'agir devant les tribunaux pour défendre leur territoire.

Seul un moratoire sur les méga-bassines est aujourd'hui susceptible d'amener un apaisement réel. C'est le but des mobilisations de cette fin de semaine et un des éléments du programme du Nouveau Front Populaire, coalition arrivée en tête des élections législatives. Les intimidations policières et les éventuelles interdictions ne nous empêcherons pas de venir en masse pour exprimer notre opposition aux méga-bassines ! Nous trouverons ensemble les gestes inventifs pour déjouer les pièges que le ministère de l'Intérieur tente de tendre. Nous défendrons avec force notre liberté fondamentale à manifester.

*La coordination de la mobilisation « stop méga-bassines »*

---

- [1] "Bassines : quand les chiffres de la préfecture des Deux-Sèvres enjolivent la réalité", Ouest France, 12 mai 2024 : <https://ouest-france.fr/environnement/eau/bassines-quand-les-chiffres-de-la-prefecture-des-deux-sevres-enjolivent-la-realite-17d65912-1032-11ef-993c-f37c0160a6dd>
- [2] "Mégabassines : la justice annule les projets de quinze retenues d'eau en Nouvelle-Aquitaine", Le Monde, 03 octobre 2023 : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/10/03/megabassines-la-justice-annule-les-projets-de-quinze-retenues-d-eau-en-nouvelle-aquitaine\\_6192224\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/10/03/megabassines-la-justice-annule-les-projets-de-quinze-retenues-d-eau-en-nouvelle-aquitaine_6192224_3244.html)
- [3] "Marais poitevin : La justice réduit les volumes d'irrigation à cause des « méga bassines", AFP, 09 juillet 2024 : <https://fr.news.yahoo.com/sport/marais-poitevin-justice-r%C3%A9duit-volumes-131539754.html>
- [4] Rapport annuel de la Cour des Comptes 2024 : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2024>